



« Défendons la liberté », proclame « Sud-Ouest »... qui licencie le dessinateur Marc Large

Depuis le 18 septembre, les lecteurs de *Sud-Ouest* sont privés de leurs rendez-vous avec le dessinateur Marc Large. Depuis 2007, ce dernier signait dans le quotidien régional un dessin quotidien dans les pages Landes et, depuis 2013, tous les deux jours dans les pages « toutes éditions ». La direction du journal a en effet décidé de le licencier avec effet immédiat.

Une [pétition](#) en soutien au dessinateur, qui a dépassé les 5 000 signatures, précise que « sans contrat pérenne depuis toutes ces années, Marc a demandé une régularisation mais la décision est tombée comme un couperet : pas de contrat. Et exclusion immédiate sans préavis ni indemnités. »

Le SNJ-CGT et la section syndicale Sud-Ouest Média CGT (SOM-CGT) apportent tout leur soutien à Marc Large devant cette décision brutale et unilatérale et demandent son retour dans les pages du journal.

Devant le tollé causé par ce licenciement, la direction de Sud-Ouest a publié un communiqué, expliquant que Marc Large a débuté « sa collaboration avec la SAPESO [Société anonyme de presse et d'édition du Sud-Ouest] en qualité de Correspondant Local de Presse [CLP] » et que par la suite, « à la faveur de ses multiples collaborations avec plusieurs titres français et belges (*Charlie Hebdo*, *Le Canard enchaîné*, *Rue89*, *Fluide glacial*...) », « il obtient sa carte de presse, exerçant ainsi en qualité de dessinateur pigiste ». Puis, selon *Sud-Ouest*, Marc Large aurait « tenté de [lui] imposer unilatéralement une évolution de la relation de travail », ce que le journal qualifie de

« différend irréconciliable », allant même jusqu'à parler de « départ » plutôt que de licenciement.

La lecture très personnelle que les patrons de *Sud-Ouest* font du code du travail et de la convention collective des journalistes mérite au minimum quelques remarques. Tout d'abord, c'est bien la nature du travail effectué qui détermine la qualité de journaliste. L'obtention de la carte de presse ne vient que l'attester et n'est en rien une condition pour l'obtenir. Or, le travail de dessinateur de presse relève du journalisme, qui doit obligatoirement, comme le précise la loi Cressard, être rémunéré en salaires. Ce qui est donc incompatible avec le statut de travailleur indépendant des CLP.

Par ailleurs, la direction laisserait-elle entendre que Marc Large devrait s'estimer bien heureux que *Sud-Ouest* ait consenti à faire passer son statut de CLP à celui de journaliste pigiste, s'en contenter et s'abstenir de tout autre demande ? Le SNJ-CGT et la SOM-CGT rappellent que les journalistes rémunérés à la pige ont des droits et que les appliquer n'est pas une option mais une obligation légale.

Au-delà des questions de droit, ce licenciement est dommageable pour les lecteurs de *Sud-Ouest* et pour le contenu du quotidien. L'absence des dessins de Marc Large, c'est la disparition dans les pages du quotidien de son talentueux coup de crayon, de son irrévérence et de son humour décapant. Ce dessin quotidien - heureusement maintenu avec le dessinateur Urbs - est un espace de liberté et un souffle de sens critique.

Par ailleurs, la rubrique quotidienne du « Piéton » vient d'être supprimée dans de nombreuses éditions locales de *Sud-Ouest*. Elle était l'occasion, elle aussi, de pieds de nez salutaires. En brocardant et en égratignant, elle éveillait l'attention des lecteurs, qui l'appréciaient particulièrement. *Sud-Ouest* aspirerait-il à une presse plus lisse, plus passe-partout ?

Alors que l'Alliance de la presse d'information générale vient de publier une tribune intitulée [« Ensemble, défendons la liberté »](#), en soutien notamment à *Charlie-Hebdo*, signée par près de 90 médias et titres de presse dont *Sud-Ouest*, le licenciement de Marc Large interroge et apparaît encore plus injuste.

Le 26 septembre 2020.